



Vente de vehicule de particulier a particulier

Par **mox31_old**, le **09/06/2007 à 11:06**

j'ai vendu un fourgon iveco il y a deux mois et maintenant l'acheteur me dis que après une semaine et 800 km le moteur est mort alors que lors de la vente je lui est presenter toutes les factures dont une ou le moteur a ete refait par le constructeur il a fait appel a la justice et je voudrais savoir qu'elle recours a t'il?merci

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 16:24**

Bonjour.

Il dispose d'une action en garantie des vices cachés prévu aux articles 1643 et s/ su code civil.

Il pourra obtenir une indemnisation si arrive à démontrer que la chose était atteinte d'un vice qui existait au moment de la vente mais dont il n'avait pas eu connaissance.

Par **mox31_old**, le **09/06/2007 à 18:02**

meme si moi je ne savais pas si il y avait un probleme

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 18:32**

Oui !